



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

L'an 2026, le 23 avril, à 19h00, le conseil municipal de la commune de Farébersviller, dûment convoqué le 15 avril 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Farébersviller, sous la présidence du maire, Madame Marie ADAMY. Monsieur AIT TAMA ALI Abdelhakim est désigné secrétaire de séance.

Conseillers en fonction : 29

Présents : 24

ADAMY Marie, AIT TAMA ALI Abdelhakim, ANANICZ Brice, AOUKACHI Abdellah, BECKENDORF Cindy, DAGTEKIN Musa, DARKAOUI Kamel, EL GAMOUN Houria, FRANGIAMORE Françoise, GULDAL Serafettin, HARRATH Malika, KALFOUS Clémence, KHOUMRI Louisa, LAUER Bernard, PIESTA Sylvia, PODBOROCZYNSKI Julien, RAHAOUI Mohamed, RUSSELLO Marie, SAADI Lamine, SATILMIS Muhterem, SAVALLI Vito Carlo, TUFEKCI ERKILIC Yasemin, TÜZÜN Gülhan, WEBER Sébastien

Absents excusés : 5

DILEK Mujde donne procuration à PIESTA Sylvia
FARIS Aïcha donne procuration à RAHAOUI Mohamed
ESTRADA Jonathan donne procuration à ANANICZ Brice
KOUIDRI ZOURGUI Nourdine donne procuration à DARKAOUI Kamel
ARANDA Aurélie donne procuration à EL GAMOUN Houria

Absents non excusés : 0

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Délibération n° 27 : Demande de subvention de fonctionnement Moissons Nouvelles

Rapporteur Monsieur SAADI Lamine

Sur le secteur de Farébersviller, Moissons Nouvelles intervient dans le champ de l'action sociale, en particulier auprès des jeunes et des familles en difficulté. L'association développe des actions de prévention, d'accompagnement éducatif et d'insertion, en lien avec les acteurs locaux. Dans le cadre de la convention tripartite entre le Département de la Moselle, la ville de Farébersviller et l'association Moissons Nouvelles Secteur Prévention Spécialisée, et au vu des missions confiées par le Département et la ville, une équipe d'éducateurs intervient sur la commune. En contrepartie de l'activité des éducateurs, la ville et le Département assurent conjointement le financement des dépenses de fonctionnement comprenant les frais de fonctionnement des locaux utilisés ainsi que les frais liés à l'action des éducateurs de Prévention Spécialisée. Par courrier en date du 24 février 2026, le directeur du secteur prévention spécialisée nous a informé du montant de la subvention de fonctionnement sollicitée pour 2026 et qui s'élève à 22 802 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal :

AUTORISE le versement de la participation de la ville à Moissons Nouvelles à hauteur de 22 802 €

Vote : 29 Pour - Décision à l'unanimité

**Le Maire
Marie ADAMY**

